

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TRENTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

QUATRIÈME SESSION

Projet de loi n° 194

**Loi concernant des terrains de La Fabrique de la
paroisse de Saint-Elzéar**

Première lecture

Deuxième lecture

Troisième lecture

PRÉSENTÉ

Par M. ADRIEN OUELLETTE



L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

1 9 7 9

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi a pour objet d'annuler les dispositions d'une donation consentie aux fins de construction d'une chapelle.

Projet de loi n° 194

Loi concernant des terrains de La Fabrique de la
paroisse de Saint-Elzéar

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

1. Les dispositions de l'acte de donation du 24 février 1845 passé devant le notaire J.B. Bonneville et enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Dorchester le 1^{er} mai 1845 sous le numéro 2848, dispositions ayant trait à l'usage des terrains faisant l'objet de cette donation, sont annulées.

2. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.